

GE_GERICHTE C/25356/2010 vom 13. Juni 2013

GE Cour de justice, 2013-06-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_25356_2010

FR: GE_GERICHTE C/25356/2010 du 13 juin 2013

IT: GE_GERICHTE C/25356/2010 del 13 giugno 2013

Regeste

PROTECTION DE L'ENFANT; MESURE PROVISIONNELLE | CC.307; CC.308;
CC.273

Erwägungen

E. 30

août 2013 . Déboute les parties de toutes autres conclusions. Réserve le sort des frais avec l'arrêt sur le fond. Siégeant : Madame Florence KRAUSKOPF, présidente; Madame Sylvie DROIN, Monsieur Blaise PAGAN, juges; Madame Nathalie DESCHAMPS, greffière. La présidente : Florence KRAUSKOPF La greffière : Nathalie DESCHAMPS Indication des voies de recours : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.